

Rapport annuel 2025

Comité de retraite des
chargés de cours de
l'Université du Québec



RRCCUQ

Régime de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec

Table des matières

2025 – EN RÉSUMÉ	1
MOT DU PRÉSIDENT	2
ADMINISTRATION	5
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES.....	9
SITUATION FINANCIÈRE DU RRCCUQ.....	13
PLACEMENTS.....	16
PERSPECTIVES 2026	21
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE (EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025)	22
ÉTATS FINANCIERS	24

2025 – En résumé

FONDS	Rendement 2025 *	Rendement 4 ans *
Fonds croissance	12,5 %	8,4 %
Fonds conservateur	5,3 %	4,0 %

En un coup d'



	2025
Actifs nets du Régime	375 M\$**
Nombre total de personnes participantes	3594
Âge moyen	52,5
Capital moyen	104 340 \$
Nombre de personnes retraitées (système de décaissement)	261
Capital moyen (système de décaissement)	240 544 \$

* Les rendements sont calculés à partir des valeurs marchandes des rapports des gestionnaires et du gardien des valeurs.

** Les actifs nets comprennent les actifs du Fonds croissance et du Fonds conservateur ainsi que d'autres éléments comme l'encaisse. Ce sont les données des états financiers audités de l'exercice 2025.

Mot du président

C'est avec plaisir que nous vous présentons le bilan 2025 du Régime de retraite des personnes chargées de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ). Après quelques années particulièrement mouvementées, le présent rapport témoigne d'une période plus stable, qui nous a notamment permis de nous consacrer à la révision de documents internes.



Survol des rendements

Sur le plan de la performance de la caisse, l'année 2025, comme les deux années précédentes, a été marquée par une croissance des rendements des deux fonds, sans toutefois égaler ceux des indices de référence. Le Fonds croissance a obtenu un rendement net de 12,5 %, comparativement à 14,1 % pour son indice de référence. Pour sa part, le Fonds conservateur a affiché un rendement de 5,3 %, alors que son indice de référence s'est établi à 7,0 %.

Par ailleurs, le Régime continue de se distinguer par la faiblesse de ses frais de gestion. En 2025, ceux-ci sont demeurés particulièrement avantageux, avec un taux de 0,51 %, excluant les frais assumés directement par les fonds communs de placement.

Croissance du Régime

▪ Nombre de personnes participantes et total de l'actif

Au 31 décembre 2025, le RRCCUQ comptait tout près de 3 600 personnes participantes. L'actif total du Régime dépassait 375 millions de dollars, dont 283,5 millions investis dans le Fonds croissance et 91,5 millions dans le Fonds conservateur. Après la prise en compte des rendements ainsi que des flux d'entrées et de sorties, la valeur globale de la caisse a augmenté d'environ 29 millions de dollars.

▪ Système de décaissement

Au cours du dernier exercice, le système de décaissement a poursuivi son développement, portant le nombre de personnes participantes à 261, comparativement à 243 à la même période l'exercice précédent. En 2025, ce dispositif a contribué au maintien de 6,9 millions de dollars au sein du Régime. Toutefois, des sommes de plus de 17,5 millions de dollars ont été transférées à l'extérieur du Régime. Nous avons également élaboré des documents d'information visant à promouvoir le système de décaissement auprès des futures personnes retraitées. La valeur totale du système de décaissement totalisait 62,8 millions de dollars au 31 décembre 2025.

Gouvernance

Dans le souci de maintenir de saines pratiques de gouvernance, nous avons poursuivi nos travaux visant l'élaboration de notre première *Politique de protection des renseignements personnels et de confidentialité*. Bien que ce processus soit exigeant, son achèvement est prévu au début de l'année 2026.

Au cours de l'exercice, une révision complète du *Règlement intérieur* a également été effectuée. Cette démarche a permis d'en assurer la mise à jour et d'y intégrer les ajustements requis, notamment à la suite

de l'entente conclue avec l'administrateur de services ainsi qu'en prévision de l'adoption d'une *Politique de protection des renseignements personnels et de confidentialité*.

De plus, notre répondante de l'éthique, madame Carole Chauvin, a présenté son rapport annuel à la suite de l'analyse des formulaires de déclaration de conflits d'intérêts, d'avantages ou de cadeaux. Les conclusions de ce rapport sont très positives. Madame Chauvin y indique qu'aucune situation de conflit d'intérêts, ni d'apparence de conflit d'intérêts, n'a été relevée. Elle conclut également que la situation actuelle relativement aux avantages et aux cadeaux reçus est adéquatement encadrée et jugée satisfaisante.

Enfin, dans le but d'accroître leurs compétences à titre de fiduciaires, les membres du Comité ont pris part à diverses activités de formation offertes par des organismes reconnus.

Départs et arrivées au Comité de retraite

Je souhaite d'abord souligner la contribution exceptionnelle et inégalée de monsieur Léo Marcotte, représentant des personnes chargées de cours de l'UQTR depuis la création du Régime. Monsieur Marcotte a également occupé la fonction de président du Comité de retraite de 2005 à 2019. Sa longévité, son dévouement soutenu et la constance de son engagement ont marqué de façon significative les travaux du Régime. Au fil des années, son expertise, sa rigueur et son sens des responsabilités ont constitué un apport précieux et durable à la croissance et à la saine gouvernance du RRCCUQ. Il s'est par ailleurs constamment investi en faveur d'une plus grande accessibilité du Régime pour les personnes chargées de cours, tout en plaçant au cœur de ses actions et décisions son rôle de fiduciaire et l'intérêt des personnes participantes. Merci Léo pour tout ce que tu as accompli et d'avoir été un bon mentor pour moi. Ta retraite est pleinement méritée!

J'aimerais aussi souligner la contribution de monsieur Pierre Ouellet qui a agi à titre de représentant de l'employeur pour l'UQAC de 2019 à 2025.

Enfin, en 2025, le Comité de retraite a procédé à l'intégration de trois nouveaux membres : Madame Lucie Lorrain, à titre de représentante des personnes chargées de cours de l'UQTR, ainsi que mesdames Nathalie Gagnon et Marie-Thérèse Dugas, respectivement à titre de représentantes de l'employeur de l'UQAC et de l'UQAR. Le Comité leur souhaite la bienvenue et est d'avis que leur expertise et leurs compétences contribueront positivement à la saine gestion et à l'avancement du Régime.

Remerciements

Je souhaite également souligner le professionnalisme, la grande disponibilité et la contribution soutenue des membres de la Direction du Régime. Tout au long de l'exercice, la Direction a démontré un engagement constant ainsi qu'un sens élevé des responsabilités dans l'accomplissement de ses nombreux mandats, notamment la révision du *Règlement intérieur* et de la *Politique de placement*, de même que l'élaboration de la toute première *Politique de protection des renseignements personnels et de confidentialité* qui sera adoptée en 2026. La Direction a aussi continué à maintenir un service de qualité auprès des personnes participantes, comités, fournisseurs de service et autres intervenants.

Je tiens aussi à souligner le dévouement et la qualité du travail des membres du Comité exécutif, qui ont assumé leur rôle stratégique avec cohésion et dans un esprit de collaboration exemplaire. Je me dois aussi de remercier les membres du Comité de placement qui ont amorcé avec assurance la première étape de la révision de la *Politique de placement* et qui assurent des suivis rigoureux auprès des gestionnaires de portefeuille.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des membres du Comité de retraite. Par votre engagement, vous contribuez de façon essentielle à la saine gouvernance de notre Régime et exercez vos responsabilités fiduciaires avec rigueur, discernement et diligence, dans l'intérêt du Régime et de l'ensemble de ses personnes participantes.

J'exprime pareillement ma reconnaissance envers l'Université du Québec, dont la contribution financière permet d'offrir aux personnes participantes des services de qualité tout en maintenant des frais de gestion compétitifs.

Enfin, je remercie également mes collègues qui représentent les personnes chargées de cours de m'avoir accordé leur confiance en renouvelant mon mandat à titre de président du Comité de retraite du RRCCUQ.

Je vous invite donc à lire attentivement notre rapport annuel, et je vous transmets mes salutations les plus cordiales.

Benoît Perron

Président du Comité de retraite

Administration



Administration du RRCCUQ

L'année 2025 était une année de consolidation de la transition avec TELUS Santé, le nouvel administrateur externe du RRCCUQ. Une transition qui a été entamée à compter du 1^{er} octobre 2024.

Rappelons qu'à la suite d'une analyse des risques opérationnels liés à la croissance du système de décaissement et à la désuétude de son système d'administration, le Comité de retraite a approuvé le choix de TELUS Santé comme fournisseur externe. En plus de la plateforme informatique, la presque totalité du service à la clientèle a été externalisée à ce même fournisseur.

Services à la clientèle et centre d'appels

Le Comité de retraite a continué de suivre de près ce fournisseur afin de garantir un service de qualité qui répond aux attentes des personnes participantes.

Ces suivis ont principalement porté sur le centre d'appels, dont le bilan fait état de résultats encourageants et d'une utilisation soutenue par les personnes participantes. Des ajustements ont été apportés de façon continue afin de rehausser les standards de qualité du centre d'appels, notamment par une amélioration de l'encadrement et de la formation offerte aux agentes et agents.

De son côté, la Direction du Régime a pleinement assumé son rôle d'accompagnement auprès des personnes participantes. Elle est intervenue, au besoin, pour transmettre les commentaires et les demandes aux services concernés de TELUS Santé et pour exiger les ajustements nécessaires afin de répondre aux attentes. Les rapports périodiques de reddition de comptes ont été présentés au Comité de retraite.

Nouveaux outils mis en service

De nouveaux outils ont été déployés pour mieux servir les personnes participantes. Le déploiement a été effectué à la satisfaction du Comité de retraite et en respectant l'échéancier de développement convenu. Parmi ces outils, mentionnons :

- CUMULUS : un outil d'aide à la décision à la retraite;
- Choix de versement : Le portail Web permet désormais aux personnes participantes de choisir leurs montants de versements et la périodicité en conformité avec les nouvelles règles de décaissement, la législation en vigueur et les dispositions du Régime;
- Trousse de terminaison : le participant qui devient non actif reçoit automatiquement une trousse de terminaison avec toute l'information pertinente sur les options possibles.

D'autres développements sont planifiés en 2026 afin de mettre en place certains outils pour les personnes participantes. L'objectif étant de profiter des avantages de la plateforme de TELUS Santé et de bonifier l'expérience client.

Communication

Deux communications ont été ajoutées à la trousse de départ afin de bonifier l'information donnée aux personnes participantes et la mise en valeur des avantages de garder les actifs dans la caisse du Régime. Les conseillers du centre d'appels ont été formés afin de mieux expliquer cet avantage et de démontrer que l'option de garder les actifs dans le Régime est une décision payante. Les premières données sont positives quant à l'impact de ces mesures dans la rétention des actifs des personnes participantes. La décision finale quant à l'option choisie appartient toujours au membre.

Afin de mieux répondre aux demandes des personnes participantes, les plages horaires prolongées du centre d'appels ont été maintenues en 2025. Les heures d'ouverture du centre d'appels étaient de 8 h à 20 h durant l'année précédente.

Enfin, l'expérience client sur le portail Web a été améliorée et l'information a été mise à jour périodiquement afin de mieux informer les personnes participantes. Rappelons que le portail Web et le centre d'appels constituent les deux principaux canaux de communication de l'administrateur externe.

Bilan de la première année de mandat de TELUS Santé

Le bilan de la première année complète d'opérations avec TELUS Santé est globalement positif, tenant compte des enjeux de la transition et des particularités du Régime. Le Comité de retraite continue d'exercer un suivi étroit du fournisseur, notamment par une reddition de comptes périodique. La Direction du Régime a été mandatée pour assurer le suivi des commentaires des personnes participantes, en les acheminant aux équipes concernées, en exigeant les ajustements requis et en veillant à leur satisfaction.

Choix du consultant pour la révision de la *Politique de placement* et l'évaluation des mandats des gestionnaires

Dans le cadre des discussions relatives au processus de révision de la *Politique de placement* et à l'évaluation des mandats des gestionnaires, le Comité de retraite a autorisé le recours à un consultant externe afin d'accompagner le Comité de placement dans ces mandats, comme ce fut le cas lors des exercices précédents. Cette décision découle de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, qui encourage le recours aux experts externes.

Il convient de souligner que l'approche adoptée est une approche par étape. Dans un premier temps, le mandat porte sur l'accompagnement du Comité de placement dans la révision de la politique de placement, et dans un second temps, sur l'évaluation du mandat de Letko Brosseau, de Fiera Capital et de Mercer. Selon les résultats obtenus, le mandat pourrait inclure l'accompagnement du Comité de placement pour le choix d'un nouveau gestionnaire, l'ajout d'une classe d'actifs ou le remplacement d'un gestionnaire.

Un cahier des charges a été mis en place et trois firmes-conseils possédant une bonne réputation sur le marché ont été invitées à participer à cet appel d'offres. À la fin du processus d'évaluation, le Comité de retraite a choisi la firme Eckler comme consultant externe. Cette firme s'est distinguée par son expérience dans des mandats similaires, sa compréhension des particularités du Régime et l'accent mis sur le système de décaissement et sur les options de placement.

Plus d'informations sur les travaux de la révision de la politique de placement se trouvent dans la section « Perspectives » de ce rapport.

Révision du *Règlement intérieur*

Comme mentionné dans les « Perspectives » du rapport annuel 2024, les travaux sur la révision du texte du *Règlement intérieur* se sont poursuivis en 2025. Les modifications apportées découlent d'une révision en profondeur de ce règlement lors de plusieurs séances de travail du Comité exécutif. En plus de la bonification du texte afin d'en faciliter la lecture, les principales modifications touchent les points suivants :

- Ajout d'éléments pour tenir compte du mandat de TELUS Santé en tant qu'administrateur externe, qui s'occupe entre autres du service à la clientèle de première ligne;
- Bonification de la description des mesures prises pour gérer les risques;
- Ajout de la modification des directives sur le remboursement des frais de déplacement et séjour;
- Ajout d'un article afin d'encadrer le processus de traitement des plaintes;
- Ajout de précisions pour distinguer les fonctions du Comité de retraite par rapport aux délégations octroyées.

La version révisée du *Règlement intérieur* a été approuvée par le Comité de retraite lors de la rencontre du 6 juin 2025 et le nouveau texte du Règlement intérieur est disponible sur le site Web du Régime :

[RRCCUQ - Règlement intérieur](#)

Rapport annuel de la répondante de l'éthique

La répondante de l'éthique a transmis son rapport annuel de l'exercice 2025. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du RRCCUQ. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2025. À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

Formation des membres du Comité de retraite

Le 5 juin 2025, la Direction du Régime a organisé une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette session de formation étaient les suivants :

- Éthique et déontologie : réflexions sur les comportements inadéquats.
- L'investissement durable en pratique dans le contexte d'un régime de retraite.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits des sujets abordés et de leur pertinence, ainsi que de la qualité des présentations.

En parallèle et comme chaque année, les membres du Comité de retraite ont été encouragés à s'inscrire aux diverses sessions de formation qui se tenaient en webdiffusion. Les membres ont donc assisté à des formations et des colloques portant sur la retraite ou des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le Cercle finance du Québec offrent de telles formations.

Rappelons que la participation à ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leurs rôles et responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle du RRCCUQ s'est tenue en formule webinaire le 10 juin 2025. La formule du webinaire et l'heure de présentation ont été choisies pour garantir une participation accrue de la part des personnes chargées de cours.

Encore cette année, ce webinaire a été un succès, tant sur le plan de la participation que du déroulement de la présentation. L'enregistrement de l'événement a été déposé sur le site Web du RRCCUQ. Étant donné le taux de participation, les coûts et la satisfaction exprimée des personnes participantes, la formule webinaire sera maintenue par le Comité de retraite pour les prochaines années.

Assurance responsabilité des fiduciaires

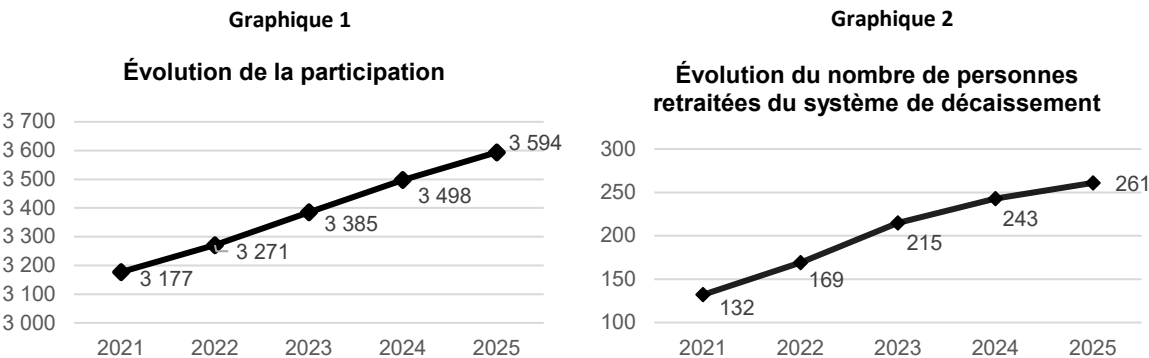
L'assurance responsabilité des fiduciaires, qui couvre les membres du Comité de retraite ainsi que les employés de la Direction, a été renouvelée avec l'assureur Chubb pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026, avec les mêmes conditions que celles de l'exercice précédent (5 M\$ de couverture et 25 k\$ de franchise) et une prime légèrement inférieure.

Données démographiques

Évolution de la participation

La participation a progressé de 2,7 % en 2025 par rapport à 2024, hausse principalement attribuable aux 201 nouvelles adhésions enregistrées au cours de l'année. Après prise en compte des 105 départs, l'augmentation nette du nombre de personnes participantes s'élève à 96. Ainsi, au 31 décembre 2025, le Régime comptait 3 594 personnes participantes (dont 2 484 actives, 849 non actives et 261 retraitées), comparativement à 3 498 au 31 décembre 2024.

Le Graphique 1 illustre une croissance de 13,1 % du nombre total de personnes participantes au cours des cinq dernières années. Pour sa part, le Graphique 2 met en évidence une augmentation de 97,7 % du nombre de personnes retraitées au système de décaissement pour la même période.



Le Tableau 1 présente l'évolution de la participation dans les établissements du réseau entre 2021 et 2025.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue se distingue une fois de plus, affichant la plus forte progression avec une hausse de 41,2 % du nombre de personnes participantes au cours des cinq dernières années.

Tableau 1

Évolution de la participation par établissement					
	2021	2022	2023	2024	2025
UQAM	1 096	1 099	1 120	1 131	1 177
UQTR	525	544	562	587	595
UQAC	257	259	260	274	299
UQAR	274	286	300	305	305
UQO	393	394	404	407	390
UQAT	165	177	190	209	233
ENAP	58	60	59	65	57
ÉTS	277	283	275	277	277
Total	3 045	3 102	3 170	3 255	3 333
Ajouts durant l'année au système de décaissement					18
Personnes retraitées	132	169	215	243	261
TOTAL	3 177	3 271	3 385	3 498	3 594

Tableau 2

Le Tableau 2 présente la répartition par établissement des 201 adhésions et des 105 départs en 2025.

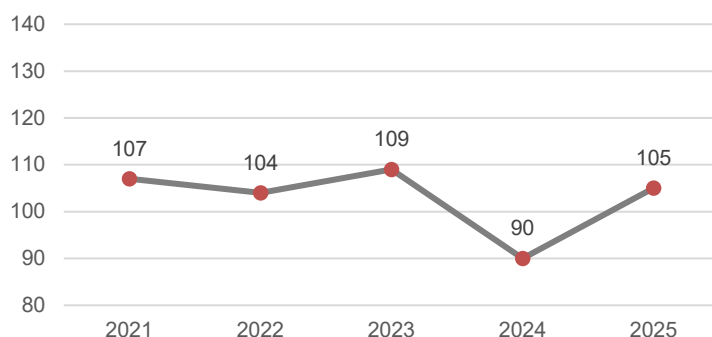
Ces personnes participantes ont quitté le RRCCUQ en utilisant principalement l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Transfert dans un fonds de revenu viager (FRV);
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Transfert dans un autre régime de retraite;

Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	68	35	33
UQTR	40	14	26
UQAC	18	7	11
UQAR	25	11	14
UQO	13	7	6
UQAT	17	5	12
ENAP	5	2	3
ÉTS	15	13	2
Total	201	94	107
Départs du système de décaissement		11	96

Graphique 3

Évolution du nombre de départs (2021-2025)



Le Graphique 3 présente l'évolution des départs entre 2021 et 2025.

À l'exception de l'année 2024, nous observons une certaine stabilité au niveau des départs. Les 105 départs en 2025 se rapprochent du niveau enregistré il y a cinq ans, alors que l'on comptait 107 départs. La hausse par rapport à 2024 peut notamment s'expliquer par un plus grand nombre de personnes participantes atteignant l'âge de la retraite, ce qui contribue directement à l'augmentation observée.

Évolution de l'âge moyen

Le Tableau 3 présente l'évolution de l'âge moyen de l'ensemble des personnes participantes au cours des cinq dernières années.

Après plusieurs années de croissance, notamment attribuable à l'introduction du système de décaissement en 2018, l'âge moyen recule légèrement en 2025 pour s'établir à 52,5 ans, soit une diminution de 0,3 an par rapport à 2024.

Tableau 3

Âge moyen des personnes participantes (actives, non actives et retraitées)	
31 décembre 2021	52,3 années
31 décembre 2022	52,5 années
31 décembre 2023	52,6 années
31 décembre 2024	52,8 années
31 décembre 2025	52,5 années

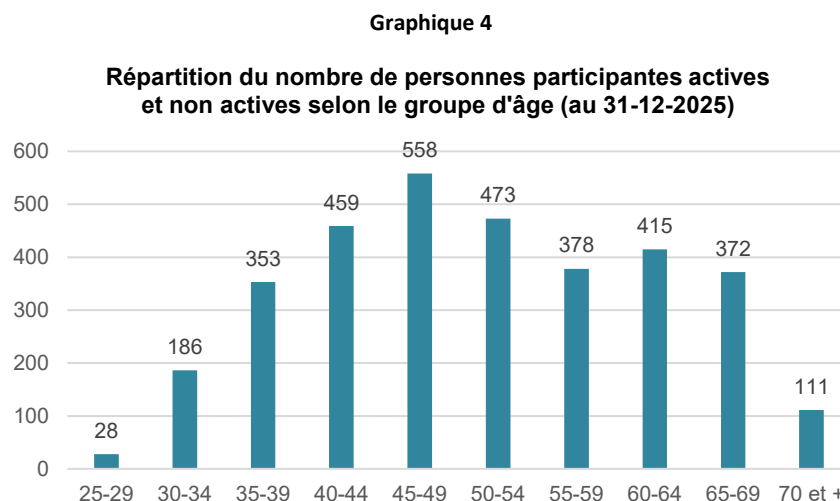
Cette baisse de l'âge moyen peut s'expliquer par l'arrivée de nouvelles personnes participantes plus jeunes au sein du Régime, ce qui a pour effet de rajeunir légèrement l'ensemble de la population participante. L'effet de renouvellement des effectifs vient ainsi contrebalancer, pour la première fois depuis plusieurs années, l'impact des personnes retraitées plus âgées demeurant inscrits grâce au système de décaissement.

En excluant les personnes retraitées inscrits au système de décaissement, l'âge moyen des personnes participantes actives et non actives atteint 51,6 ans, en hausse de 0,2 an par rapport à l'année précédente.

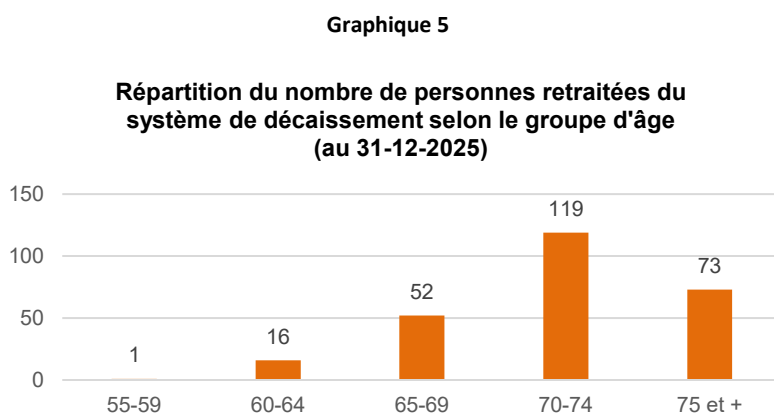
Cette progression peut s'expliquer en partie par le vieillissement naturel de la cohorte de personnes participantes et par un rythme d'embauche qui ne compense pas entièrement cette dynamique démographique.

Selon le Graphique 4, le groupe d'âge des 45 à 49 ans constitue la tranche la plus représentée parmi les personnes participantes actives et non actives, avec une proportion de 16,7 %.

De plus, les personnes âgées de 50 ans et plus représentent 52,5 % de l'ensemble des personnes participantes.



Selon le Graphique 5, le groupe d'âge des 70 à 74 ans est le plus représenté parmi les personnes retraitées du système de décaissement, avec une proportion de 45,6 %.



Par ailleurs, les personnes retraitées âgées de 70 ans et plus constituent près des trois quarts des personnes participantes du système de décaissement (73,6 %). L'âge moyen, établi à 72,4 ans au 31 décembre 2025, affiche une augmentation d'un an par rapport à l'exercice précédent.

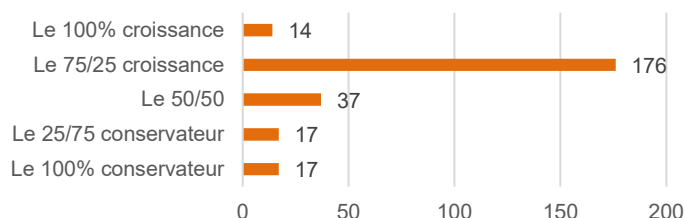
Investissement – Choix des personnes participantes

Le graphique 6 présente la répartition des investissements des 3 333 personnes participantes actives et non actives, tandis que le graphique 7 à la page suivante présente celle des 261 personnes retraitées du système de décaissement. L'analyse de ces données révèle que la majorité des personnes participantes ont maintenu leurs actifs dans le fonds par défaut, soit le fonds 75/25 Croissance, un résultat identique à celui observé l'année précédente.



Graphique 7

**Répartition par investissement des personnes
retraitées du système de décaissement
(au 31-12-2025)**



En règle générale, le choix de placement durant la phase de décaissement tend à être plus prudent que lors de la phase d'accumulation à long terme. Toutefois, la tolérance au risque varie d'un membre à l'autre, ce qui justifie l'offre de différentes options de placement au sein du Régime.

Il incombe aux personnes participantes de sélectionner l'option de placement qui correspond à leur situation et d'en

assumer les risques. Un changement de placement peut être effectué une fois par année civile en accédant à son compte au [guichet privé](#). De l'information complémentaire sur les options de placement, incluant le Fonds Croissance et le Fonds Conservateur, est disponible dans les [fiches](#) explicatives publiées sur le site Internet du Régime.

Les personnes participantes qui souhaitent mieux connaître leur profil d'investisseur peuvent utiliser l'outil de profil d'investisseur accessible dans leur dossier au [guichet privé](#) de TELUS Santé. Ils peuvent également consulter le [questionnaire](#) proposé par l'Autorité des marchés financiers ou visionner la [capsule](#) d'information offerte par Retraite Québec.

Quelques données financières du système de décaissement

Le Tableau 4 donne l'information sur le solde des comptes, le capital moyen ainsi que la valeur des prestations de retraite versées du système de décaissement pour l'année 2025, en comparaison avec l'année 2024.

Tableau 4

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Solde des comptes	62 782 062 \$	58 526 048 \$
Capital moyen	240 544 \$	240 848 \$
Prestations de retraite versées	4 896 700 \$	3 420 965 \$

L'abolition des limites fiscales de retrait, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, n'a pas donné lieu à des retraits massifs au sein du système de décaissement. Cette stabilité suggère une gestion réfléchie des actifs par les personnes retraitées, soucieuses de préserver leurs revenus à long terme, ainsi qu'une prise en compte des impacts fiscaux associés aux retraits importants.

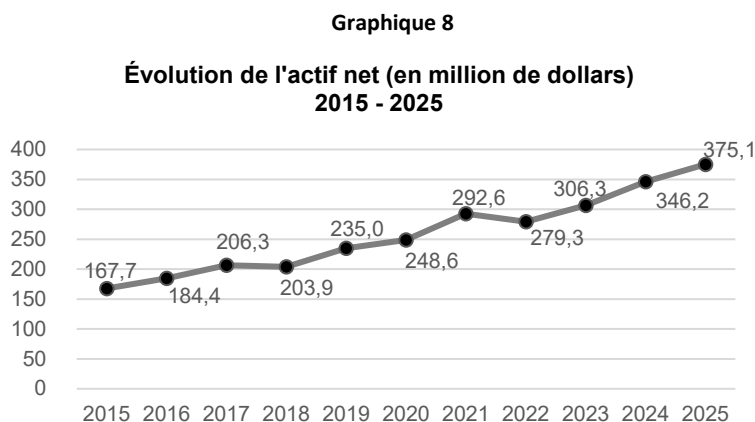
Le [système de décaissement](#) du RRCCUQ présente l'avantage de limiter les sorties de fonds et de maintenir les actifs au sein de la caisse du Régime, contribuant ainsi au maintien de frais de gestion très avantageux. En 2025, en l'absence du système de décaissement, environ 6,9 M\$ auraient été transférés à l'extérieur du RRCCUQ, soit une augmentation de 1,5 M\$ par rapport à 2024.

Situation financière du RRCCUQ

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Les états financiers annuels du RRCCUQ sont audités par le cabinet d'auditeur indépendant KPMG. Les états financiers 2025 sont adoptés par le Comité de retraite.

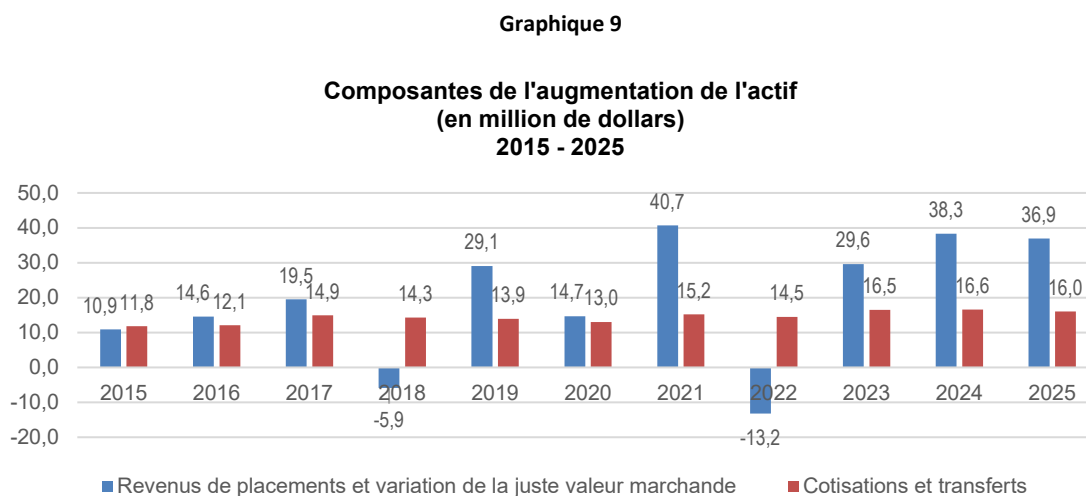
L'actif net, au 31 décembre 2025, est de 8,3 % supérieur à celui de 2024. Comme nous le verrons à la section « Placements », cette augmentation des actifs s'explique principalement par les rendements positifs enregistrés au cours de l'année. Le Graphique 8 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2015-2025.



FACTEURS DE L'ACCROISSEMENT DE L'ACTIF

L'évolution de l'actif en 2025 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 15 688 574 \$ (en hausse de 297 000 \$ par rapport à 2024), auxquelles s'ajoute le versement de cotisations volontaires totalisant 165 769 \$ (en baisse de 1 000 430 \$ par rapport à 2024, en raison des montants liés aux demandes traitées), et d'autre part, par des sommes en provenance d'autres régimes de retraite, pour un montant de 124 131 \$. Des revenus de placement de 36 866 943 \$, dont 25 501 758 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements, doivent être ajoutés à ces sommes.

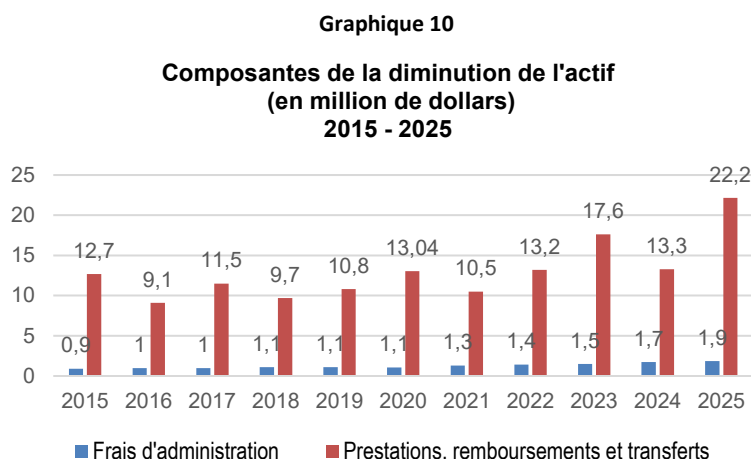
Au cours de 2025, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le Graphique 9 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.



FACTEURS DU DÉCROISSEMENT DE L'ACTIF

Les prestations versées et les remboursements expliquent en grande partie la diminution de l'actif, comme détaillé dans les états financiers annexés au rapport. En 2025, 22 161 274 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux personnes participantes. Des frais administratifs de 1 854 532 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont augmenté de façon significative en 2025 (une croissance de 66,8 %). Nous constatons ainsi le retour de la tendance caractérisée par une augmentation des sorties d'actifs. La même tendance est également observée pour les transferts vers d'autres régimes avec une augmentation assez significative (515 693 \$ en 2025 comparativement à 281 510 \$ en 2024). Les variations à la hausse des montants transférés s'expliquent par les montants relatifs aux demandes traitées et également par l'augmentation du nombre de ces demandes.

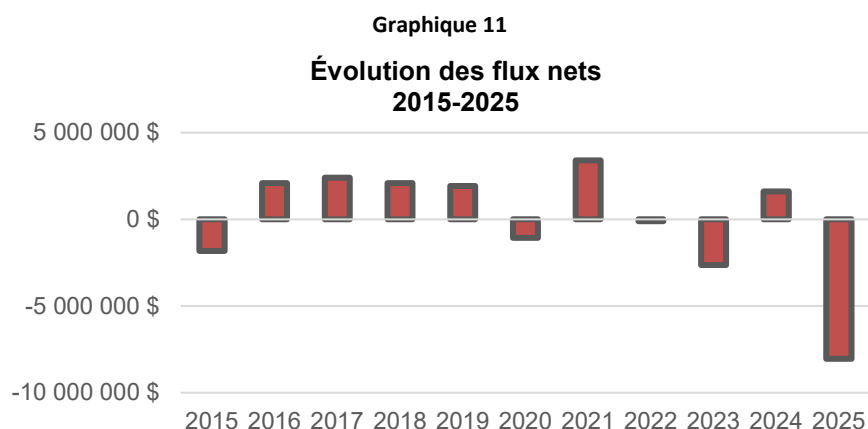
Le Graphique 10 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2014. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.



ÉVOLUTION DES FLUX NETS

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. En 2025, on observe un flux net négatif de 8 037 332 \$.

L'accroissement significatif des prestations versées et des transferts expliquent ce résultat. Le Graphique 11 présente l'évolution de ces flux durant la période 2015-2025.

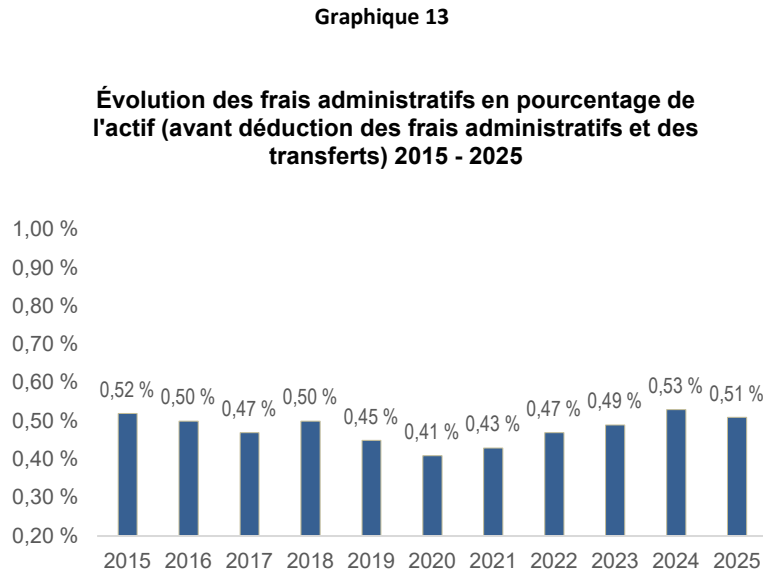
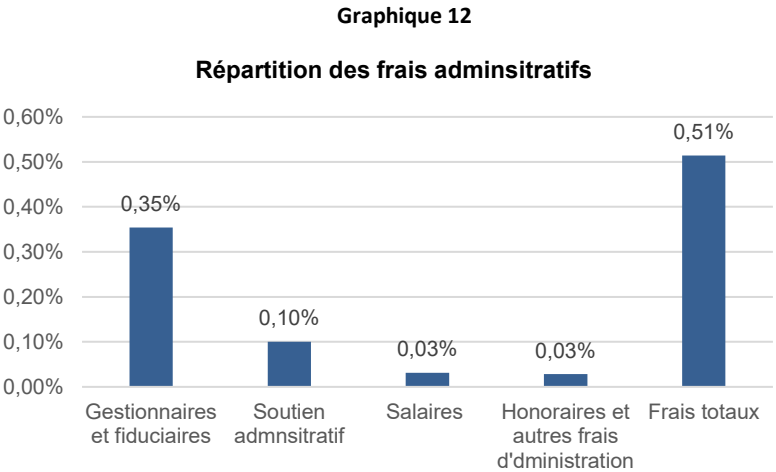


FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs de l’année 2025 ont augmenté par rapport à ceux de l’exercice précédent (1 854 532 \$ en 2025 comparativement à 1 742 301 \$ en 2024). Il s’agit d’une augmentation de 6,4 % qui est en phase avec l’évolution des actifs du Régime.

Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2024 (respectivement de 1 277 079 \$ en 2025 et de 1 223 988 \$ en 2024). Cette augmentation est attribuable à l’augmentation des actifs sous gestion étant donné que ces honoraires sont liés à la croissance des actifs. Les frais du soutien administratif ont connu à leur tour une augmentation significative en lien avec le changement de l’administrateur externe et la hausse du nombre des membres (362 437 \$ en 2025 comparativement à 271 632 \$ en 2024).

Le reste des frais, soit les salaires, les frais d’enregistrement, les honoraires et autres frais administratifs, ont gardé sensiblement les mêmes niveaux qu’en 2024. Le graphique 12 représente la répartition de ces frais.



Le Graphique 13 démontre que les frais assumés par les personnes participantes se sont maintenus en deçà de 0,55 % de l’actif total depuis 2015. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère baisse à 0,51 % en 2025 comparativement à 0,53 % en 2024 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts).

Soulignons que le taux de frais d’administration indiqué dans ce rapport ne concerne que les factures reçues et payées par le Régime. Les frais de gestion payés à même les fonds ne sont pas intégrés dans ce taux et le rendement des fonds communs est net de ces frais.

Placements

POLITIQUE DE PLACEMENT

La *Politique de placement* est le principal instrument qu'utilise le Comité de retraite pour exercer sa responsabilité quant à la gestion des actifs du RRCCUQ. Un des principaux objectifs de la *Politique de placement* est de définir le portefeuille de référence, qui indique quel pourcentage des actifs sera attribué à long terme, aux différentes catégories d'actifs.

Le Tableau 5 ci-dessous présente le portefeuille de référence et la répartition des actifs au 31 décembre 2025.

Tableau 5

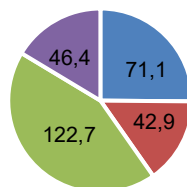
Catégories d'actifs	Fonds croissance		Fonds conservateur	
	Portefeuille de référence	Au 31-12-25	Portefeuille de référence	Au 31-12-25
	Cible		Cible	
Valeur à court terme	0%	8,1%	0%	11,7%
Obligations Univers et autres titres	10%	11,8%	30%	25,8%
Obligations de sociétés			20%	23,3%
Hypothèques commerciales	5%	2,7%	10%	6,3%
Dettes privées	5%	2,6%	10%	7,7%
Actions canadiennes	15%	15,1%	3%	5,9%
Actions étrangères	40%	37,9%	12%	9,5%
Actions pays émergents	5%	5,5%	3%	0,0%
Immobilier	10%	7,8%	6%	4,7%
Infrastructure	10%	8,3%	6%	5,1%
Autres	0%	0,3%	0%	0,3%

En 2025, tous les actifs des deux portefeuilles ont été investis conformément à la nouvelle structure de placement. Rappelons que le déploiement des actifs a été complété en 2024. Rappelons également que cette nouvelle structure met à la disposition des membres cinq (5) options de placement, soit le Fonds croissance, le Fonds conservateur et trois combinaisons de ces deux fonds. Ces options de placement offertes comprennent une exposition aux hypothèques commerciales, dettes privées, immobilier et infrastructure afin de mieux diversifier les actifs traditionnels comme les actions et les obligations.

Les Graphiques 14 et 15, ainsi que 16 et 17 à la page suivante, fournissent des détails sur la diversification des fonds croissance et conservateur au 31 décembre 2025.

Graphique 14

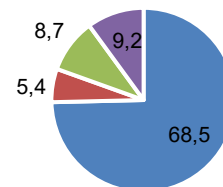
Répartition par classe d'actifs
Fonds croissance (en M\$)



■ Revenu fixe et autres ■ Actions canadiennes
■ Actions étrangères ■ Alternatifs

Graphique 15

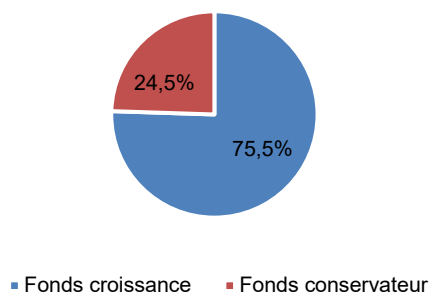
Répartition par classe d'actifs
Fonds conservateur (en M\$)



■ Revenu fixe et autres ■ Actions canadiennes
■ Actions étrangères ■ Alternatifs

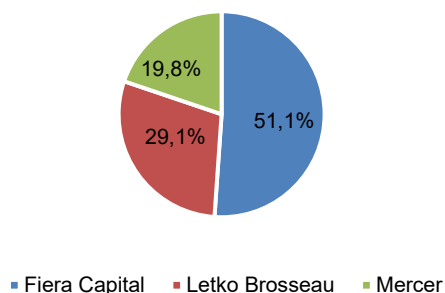
Graphique 16

Répartition par fonds



Graphique 17

Répartition par gestionnaire



Investissement durable

Après l'adoption de l'Énoncé de nos convictions en matière d'investissement durable, le Comité de retraite a continué ses démarches afin d'intégrer progressivement ces convictions à la gestion des placements.

À cet égard, un questionnaire ESG a été mis en place afin d'évaluer l'intégration des facteurs ESG par nos gestionnaires. Ce questionnaire servira à identifier les thématiques à approfondir selon les réponses obtenues. Il servira également à comparer les gestionnaires entre eux, à documenter l'évolution de leurs pratiques et à valider la cohérence entre leurs réponses et leurs rapports officiels.

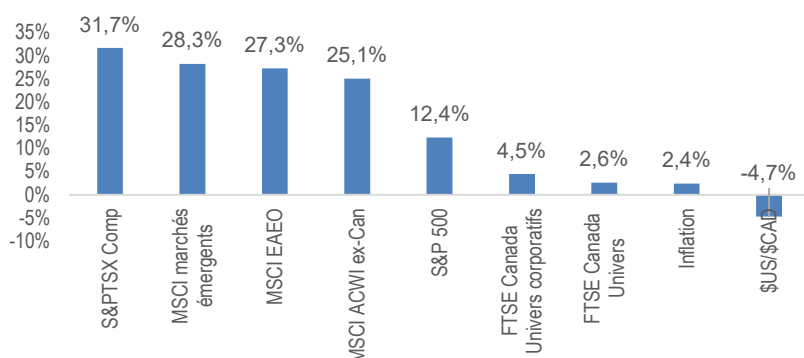
Dans ce même dossier, le Comité de placement a confié à des étudiants à la maîtrise en finance le mandat de réaliser une analyse comparative des rapports ESG de nos gestionnaires de fonds. Les livrables attendus incluent également une grille d'évaluation ESG, un rapport synthèse des pratiques observées, un tableau de bord pour le suivi annuel et des recommandations opérationnelles. Les résultats de ce mandat seront présentés dans le rapport de l'année prochaine.

Rappelons que l'approche du Comité de retraite dans ce sujet cherche à aligner les investissements avec les intérêts, à long terme, des personnes participantes du Régime, de même qu'à contribuer à un avenir durable pour tous. En tant que fiduciaire du RRCCUQ, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées, l'objectif du Comité de retraite demeure la maximisation des rendements ajustée aux risques, tout en agissant de manière durable, responsable et réfléchie.

RENDEMENT DES FONDS ET DES GESTIONNAIRES SOUS-JACENTS

Graphique 18

Rendements (\$ CAD) en 2025 de certains indice de marchés



L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience supérieure à ce que beaucoup anticipaient au cours de la dernière année, selon Letko Brosseau, un des gestionnaires de la caisse du Régime. À l'aube de 2025, les attentes consensuelles en matière de croissance demeuraient prudentes, dans un contexte marqué par des inquiétudes persistantes entourant le cycle économique, l'incertitude liée

aux politiques tarifaires et les tensions géopolitiques. Malgré cet environnement, l'activité économique mondiale a progressé à un rythme modéré. L'inflation dans les marchés développés a poursuivi son repli vers les cibles des banques centrales, tandis que l'assouplissement monétaire amorcé en 2024 s'est poursuivi en 2025, avec des baisses de taux graduelles et mesurées.

Dans ce contexte, les marchés boursiers ont atteint de nouveaux sommets, terminant une troisième année consécutive de gains à deux chiffres, et ce, malgré une conjoncture complexe, incertaine et ponctuée par des périodes de volatilité. L'indice S&P 500 a progressé de 12,4 % (rendement total en dollars canadiens), le S&P/TSX de 31,7 %, le MSCI Tous les pays du monde de 16,6 % et le MSCI Marchés émergents de 27,3 %.

Tableau 6

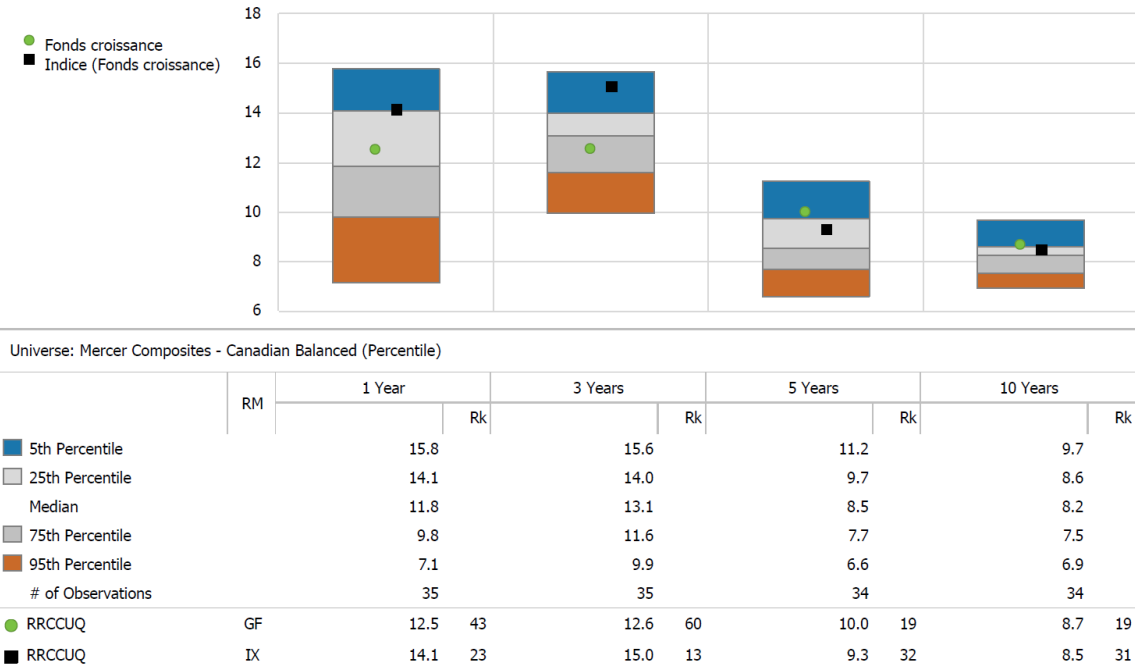
Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par le Fonds croissance a atteint 12,5 %. Ce rendement est légèrement inférieur à celui du portefeuille de référence qui s'établit à 14,1 %. Cette sous-performance relative s'explique principalement par la valeur retranchée au niveau des actions canadiennes en raison de la sous-pondération importante du sous-secteur des aurifères et du secteur financier. La performance relative des portefeuilles, obligations et actions étrangères a cependant permis de réduire l'écart par rapport au portefeuille de référence.

La performance historique du Fonds croissance se situe au deuxième quartile d'un groupe de pairs (Fonds équilibrés canadiens de la base de données Mercer Insight) pour l'année 2025, troisième quartile sur les périodes de 3 ans et au premier quartile pour les périodes de 5 ans et 10 ans se terminant le 31 décembre 2025 (voir Graphique 19).

FONDS CROISSANCE	Pour les périodes se terminant le 31-12-25	
	1 an	4 ans (annualisé)
Fonds de croissance	12,5%	8,4%
Portefeuille de référence	14,1%	8,6%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,6%)	(0,2%)
Fiera Capital	8,1%	6,6%
Portefeuille de référence	13,2%	8,6%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(5,1%)	(2,0%)
Letko Brosseau	22,7%	12,9%
Portefeuille de référence	20,8%	12,3%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	1,9%	0,5%
Mercer (date du début de mandat: 30 avril 2022)	4,5%	
Portefeuille de référence	6,1%	
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,6%)	
Court terme	2,3%	4,3%
BT Canada 91 jours	1,6%	3,3%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	0,7%	1,0%
Obligations & autres titres assimilés à du RF	4,3%	2,0%
FTSE Canada indice univers obligataire	2,6%	0,2%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	1,6%	1,8%
Actions canadiennes	22,2%	13,1%
S&P/TSX Composé (rendement total)	31,7%	13,9%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(9,5%)	(0,9%)
Actions étrangères	19,9%	10,3%
MSCI Monde (en dollars canadiens)	15,4%	12,1%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	4,5%	(1,8%)
Actifs réels (date du début de mandat: 1er août 2022)	5,1%	
IPC + 4 %	6,3%	
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,2%)	

Graphique 19

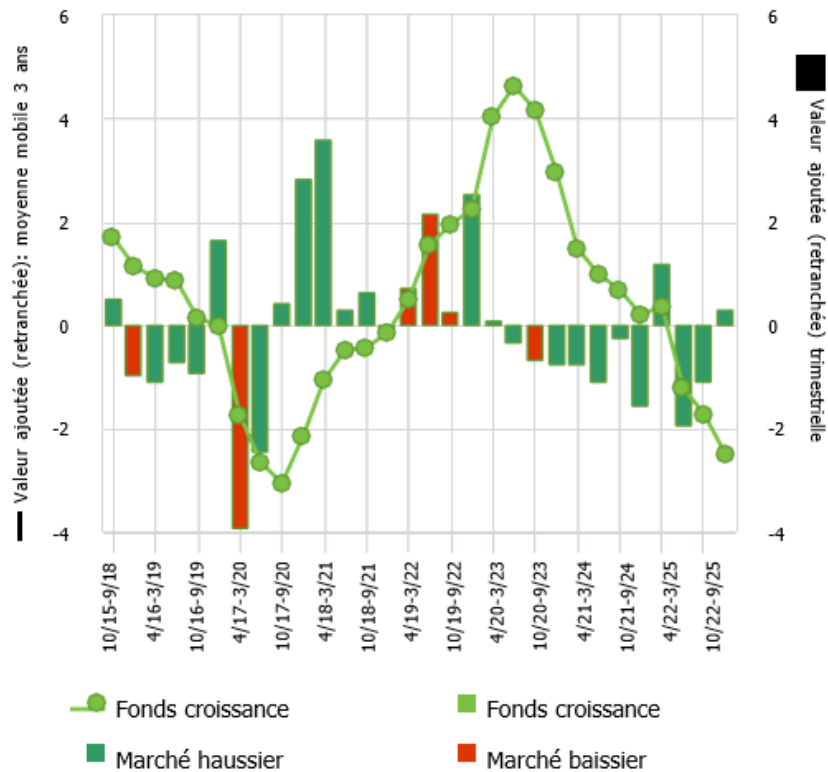
Pour les périodes se terminant le 31-déc-2025 (annualisé pour les périodes de plus d'une année)



Source : MercerInsight

Le Graphique 20 illustre les valeurs ajoutées (retranchées) par la gestion active pour le Fonds croissance dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 20



Source : MercerInsight

Pour le Fonds conservateur, le portefeuille a clôturé l'année 2025 avec un rendement brut de 5,3 %, alors que son portefeuille de référence affichait un rendement de 7,0 %, ce qui représente une valeur retranchée relative par la gestion active de 1,7 %. Comme pour le Fonds croissance, on observe une valeur retranchée par la gestion active dans les catégories d'actifs comprenant principalement les actions (canadiennes et étrangères) et au niveau de l'immobilier.

Tableau 7

FONDS CONSERVATEUR	Pour les périodes se terminant le 31-déc-2025	
	1 an	4 ans (annualisé)
Fonds de conservateur	5,3%	4,0%
Portefeuille de référence	7,0%	4,2%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,7%)	(0,2%)
Fiera Capital	5,4%	4,3%
Portefeuille de référence	6,6%	4,8%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,2%)	(0,6%)
Mercer	4,8%	
Portefeuille de référence	5,8%	
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,0%)	
Court terme	3,1%	3,7%
BT Canada 91 jours	2,8%	3,6%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	0,3%	0,1%
Obligations & autres titres	4,0%	1,3%
FTSE Canada indice univers	2,6%	0,2%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	1,3%	1,1%
Actions canadiennes	12,6%	11,9%
S&P/TSX Composé	31,7%	13,9%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(19,1%)	(2,0%)
Actions étrangères	10,3%	8,7%
MSCI Monde (net)	15,4%	12,1%
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(5,1%)	(3,4%)
Actifs réels	5,3%	
IPC + 4 %	6,3%	
Valeur ajoutée / (Soustraite)	(1,0%)	

Rappelons que le Fonds conservateur constitue une option de placement pour les personnes chargées de cours participant au RRCCUQ ayant pour objectif la protection de leur capital et la réduction de la volatilité des rendements. Les titres assimilés au revenu fixe représentent plus de 70 % des actifs de ce fonds.

Perspectives 2026

Révision de la *Politique de placement*

Le Comité de placement va procéder à la révision de la *Politique de placement* et à l'évaluation des gestionnaires. Selon le résultat des travaux, des changements pourraient être mis en place au niveau de la structure de placement du Régime pour bonifier les options de placements offerts aux personnes participantes. L'objectif étant toujours l'optimisation du rendement total de la caisse par des investissements de qualité et de liquidité adéquate, tout en maintenant un niveau de risque acceptable et approprié.

Par ailleurs, le Comité de placement maintiendra ses suivis réguliers auprès des gestionnaires concernant leur performance et s'assurera de maintenir un haut niveau de vigilance dans la bonne gestion des actifs.

Administration du RRCCUQ

Le Comité de retraite continuera de suivre de près l'administrateur externe afin de garantir un service de qualité qui répond aux attentes des personnes participantes. Des suivis seront aussi effectués pour s'assurer que les outils en cours de développement soient déployés comme convenu. Des projets sont en cours d'étude pour bonifier les services offerts aux personnes participantes et profiter davantage de la flexibilité de la plateforme de l'administrateur externe.

Gouvernance et conformité

Le Comité de retraite continuera le travail pour s'assurer de la conformité du Régime quant aux exigences de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Une politique portant sur la protection personnelle et de la confidentialité sera déposée pour adoption.

Le Comité de retraite sera accompagné par un consultant externe pour effectuer un audit de la structure de gouvernance en conformité avec les recommandations des lignes directrices de l'ACOR (Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite).

Le rapport du septième exercice d'autoévaluation du fonctionnement du Comité de retraite, du Comité exécutif, du Comité de placement et de la Direction du Régime sera finalisé en 2026. Cet exercice donnera lieu à un examen de leurs responsabilités respectives, eu égard aux mandats qui leur sont dévolus.

Profil des personnes retraitées

Une mise à jour de l'étude sur le profil des personnes participantes qui ont quitté le Régime ainsi que ceux qui ont adhéré au système de décaissement sera aussi effectuée. Cette mise à jour concernera la période 2021-2025. Cela permettra aux membres du Comité de retraite de mieux cerner la situation des personnes chargées de cours participantes au moment de la retraite et celle des personnes retraitées du système de décaissement.

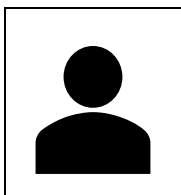
Investissement responsable durable

Les résultats de l'analyse comparative des rapports ESG de nos gestionnaires de fonds effectuée par les stagiaires en finances seront déposés au courant de l'année 2026. Le Comité de placement continuera à analyser les réponses des gestionnaires aux questionnaires mis en place pour mesurer l'intégration des facteurs ESG. Elle continuera aussi à suivre de près l'évolution des tendances des caisses de retraite en matière d'investissement durable.

Membres du Comité de retraite

(en date du 31 décembre 2025)

Université du Québec à Montréal (UQAM)



VACANT
Chargé de cours
Représentant des personnes
chargées de cours



Sylvain Lapierre
Directeur adjoint
Service de la rémunération globale
lapierre.sylvain@uqam.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)



Lucie Lorrain
Chargée de cours
lucie.lorrain@uqtr.ca
Représentante des personnes
chargées de cours



Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)



Paul Lalancette
Chargé de cours
plalance@uqac.ca
Représentant des personnes
chargées de cours



Nathalie Gagnon
Secrétaire générale
Secrétariat général
nathalie1.gagnon@uqac.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec à Rimouski (UQAR)



Sébastien Trudel*
Chargé de cours
sebtrudel@videotron.ca
Représentant des personnes
chargées de cours



Marie-Thérèse Dugas
Doyenne aux affaires départementales
Décanat aux affaires départementales
marie-therese_dugas@uqar.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Outaouais (UQO)



Sylvain Loiselle
Chargé de cours
sylvain.loiselle@uqo.ca
Représentant des personnes
chargées de cours



Manon Michaud**
Directrice
Service des ressources humaines
manon.michaud@uqo.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)



Benoît Perron**
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des personnes
chargées de cours



Jean-François Bégin
Coordonnateur à la rémunération globale
Service des ressources humaines
jean-francois.begin@uqat.ca
Représentant de l'employeur

École nationale d'administration publique (ENAP)



Claude Paul-Hus**
Chargé de cours
claude.paul-hus@enap.ca
Représentant des personnes
chargées de cours



Élisabeth Robert**
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

École de technologie supérieure (ÉTS)



Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des personnes
chargées de cours



Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

Représentante des
personnes participantes
non actives et retraitées



Marie Bouvier
bouvier.marie@uqam.ca

Membre indépendant



Jean-François Laverdière
jean-francois.laverdiere@rbagroupefinancier.com

Membre externe



Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

Direction du RRCCUQ



Zaki Taboubi
Directeur du Régime
zaki.taboubi@uquebec.ca



Josée Boutet
Technicienne en administration
josee.boutet@uquebec.ca



Daniel Cortés
Conseiller en actuariat
daniel.cortes@uquebec.ca



Annie Bergeron
Secrétaire de direction
annie.bergeron@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement
** Membre du Comité exécutif

En 2025, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 86 %.

États financiers

**Exercice terminé
le 31 décembre 2025**

États financiers du

**RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS
DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Table des matières

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
Notes afférentes aux états financiers	3 - 13



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bureau 600
500, Grande-Allée Est
Québec (QC) G1R 2J7
Canada
Téléphone 418 577 3400
Télécopieur 418 577 3440

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité de retraite et aux membres du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprend :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Québec, Canada

Le 8 juin 2026

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État de la situation financière

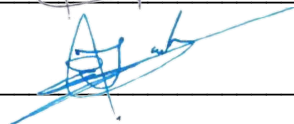
31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Encaisse	2 376 262 \$	633 837 \$
Créances		
Cotisations de l'employeur	537 769	588 685
Cotisations des participants	537 769	588 685
Cotisations volontaires	—	6 530
Produits de placements	191 217	142 040
Taxes à la consommation	61 068	51 900
	1 327 823	1 377 840
Placements (note 3)		
Marché monétaire	9 470 081	5 265 248
Fonds communs	276 762 383	266 301 266
Actions canadiennes	20 608 451	16 204 246
Actions étrangères	65 815 640	57 860 513
	372 656 555	345 631 273
	376 360 640	347 642 950
Passif		
Charges à payer (note 5)	693 362	470 721
Prestations à payer	651 864	986 426
	1 345 226	1 457 147
Actif net disponible pour le service des prestations	375 015 414	346 185 803
Obligations au titre des prestations de retraite	375 015 414	346 185 803
Surplus	— \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du comité de retraite,

 , membre du comité

 , membre du comité

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations de l'employeur	7 844 287 \$	7 695 787 \$
Cotisations des participants		
Régulières	7 844 287	7 695 787
Volontaires	165 769	1 166 199
Transferts provenant d'autres régimes	124 131	54 107
	15 978 474	16 611 880
Produits de placements		
Distribution de fonds communs de placement	8 385 409	7 293 145
Dividendes	2 600 159	2 276 132
Intérêts	313 862	253 600
Gain (perte) de change	65 755	(180 530)
	11 365 185	9 642 347
Augmentation nette de la juste valeur des placements	25 501 758	28 618 527
	52 845 417	54 872 754
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations versées		
Retraites		
Forfaitaires	15 623 721	7 986 948
Variables	4 896 700	3 420 965
Décès	158 797	704 228
Cessations d'emploi	966 363	865 158
	21 645 581	12 977 299
Frais d'administration		
Gestionnaires de placements	1 142 658	1 078 833
Soutien administratif	362 437	271 632
Fiduciaire	134 421	145 155
Salaires et charges sociales	113 390	132 009
Frais d'enregistrement	46 574	44 350
Auditeur	25 409	30 008
Assurances fiduciaire	9 133	10 732
Frais de formation, de déplacement et de représentation	20 573	10 058
Frais divers (recouvrés)	(5 905)	8 432
Honoraires	5 842	11 092
	1 854 532	1 742 301
Transferts vers d'autres régimes	515 693	281 510
	24 015 806	15 001 110
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	28 829 611	39 871 644
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	346 185 803	306 314 159
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	375 015 414 \$	346 185 803 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2025

Depuis le 1^{er} juin 1990, l'Université du Québec (l'« Université ») offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime »). Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec) sous le numéro 31062.

1. Description sommaire du régime

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs doivent se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

a) Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, 5,50 % ou 9,00 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

b) Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

c) Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant inactif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé, d'un compte de retraite immobilisé (« CRI ») ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

d) Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un CRI, un fonds de revenu viager (« FRV ») ou un REER et ils incluent également les versements au comptant.

e) Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le 65^e anniversaire de naissance du participant.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Description sommaire du régime (suite)

f) Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son 55^e et son 65^e anniversaire de naissance.

g) Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante et onze 71 ans. Le paiement de sa rente est ajourné.

h) Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à négocier des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant inactif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un FRV ou à un fonds enregistré de revenu de retraite. Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

i) Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Méthodes comptables

Ces états financiers sont dressés selon le principe de la continuité d'exploitation et présentent les renseignements concernant le Régime, considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants.

a) Mode de présentation des états financiers

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2025* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'états financiers en vertu de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Le Régime applique les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (« NCRR ») de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Les NCRR exigent que, aux fins du choix ou d'un changement de méthode comptable qui ne concerne pas son portefeuille de placements ou ses obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme de façon cohérente soit aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») contenues dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, soit aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Le Régime a choisi de se conformer de façon cohérente aux NCECF.

b) Instruments financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur dans l'état de la situation financière lorsque le Régime devient partie prenante aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété.

c) Placements, comptabilisation des revenus et coûts de transaction

i) Placements

Les placements sont présentés à la juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Méthodes comptables (suite)

c) Placements, comptabilisation des revenus et coûts de transaction (suite)

ii) Comptabilisation des revenus

Les produits de placement sont comptabilisés à la date de transaction. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

iii) Coûts de transaction

La commission des courtiers et les autres coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont engagés.

d) Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

e) Prestations, remboursements et transferts

Les prestations, les remboursements et les transferts effectués par le Régime sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que l'administration ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, sur la valeur des placements ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont reportés au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

2. Méthodes comptables (suite)

g) Opérations entre parties liées

Une opération monétaire entre parties liées, ou une opération non monétaire entre parties liées qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante. Toutes les autres opérations entre parties liées sont évaluées à leur valeur comptable.

h) Nouvelles normes et modifications futures de méthodes comptables

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des modifications ont été apportées au chapitre 4600, « Régimes de retraite », de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Ces changements visent à :

- introduire une définition des « charges de placement » et à revoir les exigences relatives à la présentation de celles-ci;
- intégrer les obligations d'information de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*;
- exiger la divulgation de la nature et de l'ampleur des participations dans certains instruments de placement ainsi que des risques qui y sont associés.

Les modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027. Le Régime évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Placements

		2025	2024
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Marché monétaire			
Billets provinciaux	4 301 162 \$	4 220 199 \$	3 229 129 \$
Bons du Trésor	5 249 882	5 249 882	2 036 119
	9 551 044	9 470 081	5 265 248
Fonds communs			
Fonds d'actions	57 756 714	93 243 906	87 898 137
Fonds de titres à revenu fixe	86 003 337	86 772 863	85 191 019
Fonds d'infrastructure	23 418 108	26 681 779	25 929 427
Fonds de marché monétaire	21 871 811	21 871 811	21 374 883
Fonds d'immobilier	23 440 033	23 005 396	22 506 535
Fonds d'hypothèques commerciales	10 656 299	10 966 646	10 399 635
Fonds de dettes privées	7 875 195	8 208 350	7 888 393
Fonds d'actifs réels liquides	5 871 612	6 011 632	5 113 237
	236 893 109	276 762 383	266 301 266
Actions canadiennes - par secteur d'activité			
Finance	2 625 760	6 381 760	4 847 838
Matériaux	2 459 373	3 234 832	3 028 069
Consommation discrétionnaire	1 313 971	1 852 702	1 500 205
Énergie	628 290	1 366 780	1 250 277
Télécommunications	1 677 494	2 332 384	1 591 283
Industrie	1 153 686	2 649 859	1 675 274
Biens de consommation de base	738 693	1 270 994	1 097 939
Technologies de l'information	665 187	648 150	440 364
Services aux collectivités	457 460	358 336	498 114
Immobilier	460 498	453 419	274 883
Santé	116 609	59 235	—
	12 297 021	20 608 451	16 204 246
Solde à reporter	258 741 174	306 840 915	287 770 760

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Placements (suite)

		2025	2024
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Solde reporté	258 741 174 \$	306 840 915 \$	287 770 760 \$
Actions étrangères - par pays			
États-Unis	22 716 979	33 259 156	30 822 643
France	8 019 707	9 104 021	7 344 427
Royaume-Uni	3 565 177	4 517 186	3 656 032
Allemagne	2 237 038	4 020 173	3 835 100
Japon	1 350 864	2 306 225	2 825 038
Suisse	1 404 622	2 156 904	2 328 428
Irlande	1 793 380	1 636 581	1 401 169
Bermudes	271 925	658 082	459 434
Pays-Bas	922 503	1 647 207	765 965
Autriche	1 647 578	507 695	259 981
Corée du Sud	926 469	1 942 362	602 797
Portugal	878 782	1 156 174	741 727
Danemark	748 810	1 088 233	1 414 545
Chine	409 873	583 450	575 539
Australie	359 257	844 067	420 746
Espagne	716 790	388 124	406 942
	47 969 754	65 815 640	57 860 513
	306 710 928 \$	372 656 555 \$	345 631 273 \$

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2025	2024
Fonds de croissance	76,3159 \$	68,0245 \$
Fonds conservateur	20,4635	19,5361

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Placements (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés par le fiduciaire selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans l'établissement des évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	9 470 081 \$	– \$	9 470 081 \$
Fonds communs	–	265 795 737	10 966 646	276 762 383
Actions canadiennes	20 608 451	–	–	20 608 451
Actions étrangères	65 815 640	–	–	65 815 640
	86 424 091 \$	275 265 818 \$	10 966 646 \$	372 656 555 \$

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	5 265 248 \$	– \$	5 265 248 \$
Fonds communs	–	255 901 630	10 399 636	266 301 266
Actions canadiennes	16 204 246	–	–	16 204 246
Actions étrangères	57 860 513	–	–	57 860 513
	74 064 759 \$	261 166 878 \$	10 399 636 \$	345 631 273 \$

Au cours des exercices 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3. Les actifs financiers classés au niveau 3 ont varié selon les raisons suivantes : le Régime a procédé à l'acquisition de parts de fonds d'un montant de 498 766 \$ représentant une variation nette positive de la juste de valeur de 68 244 \$.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques financiers du Régime par rapport à l'exercice précédent.

Les objectifs du Régime sont d'optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, étant donné que les risques associés aux instruments financiers sont assumés par les membres participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placements adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le comité de retraite a mis en place des politiques et procédures qui précisent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus importants.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements. Le Régime est exposé à un risque de crédit en ce qui concerne ses placements de marché monétaire et indirectement en ce qui concerne les fonds communs de placement de marché monétaire, de titres à revenu fixe, d'hypothèques commerciales et de dettes privées.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Régime éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dans des conditions normales ou contraignantes. Afin de gérer ses liquidités, le Régime assure un suivi mensuel de ses entrées et sorties d'argent. Les passifs financiers du Régime sont constitués de charges à payer et de prestations à payer qui ont une échéance inférieure à un an.

c) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation du prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres à un seul titre, à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Tout changement des conditions de marché entraînera une variation de l'actif net étant donné que tous les instruments financiers du Régime sont comptabilisés à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations. Le Régime est exposé au risque de taux d'intérêt lorsqu'il détient des placements portant intérêt dont la juste valeur peut varier par suite d'une fluctuation de la courbe générale des taux d'intérêt. Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

ii) Risque de change

Le risque de change désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le Régime réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes, des achats et des activités d'investissement libellés dans une monnaie étrangère.

Le Régime est également exposé indirectement au risque de change par ses placements en devises étrangères. Exception faite des sous-jacents des fonds communs, le Régime possède des instruments financiers en devises totalisant 65 815 640 \$ (57 860 513 \$ au 31 décembre 2024), soit une proportion de 18 % des placements (17 % au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié d'un pourcentage de taux de change de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence sur l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations des justes valeurs des placements et des passifs connexes aurait été une respectivement une augmentation ou une diminution de l'actif net de 6 581 564 \$ (5 786 051 \$ en 2024).

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Risque de prix autre (suite)

Le Régime est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements en actions et de ses fonds communs. Au 31 décembre 2025, si les cours des actions, des fonds communs et des bons de souscription avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 37 265 656 \$ (34 527 367 \$ au 31 décembre 2024). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. Charges à payer

	2025	2024
Honoraires de gestion	459 522 \$	275 942 \$
Soutien administratif	91 252	32 171
Frais d'enregistrement	46 074	44 350
Frais du fiduciaire	27 300	25 244
Salaires et charges sociales	68 192	86 837
Frais de formation, de déplacement et de représentation	1 022	949
Honoraires	—	5 228
	693 362 \$	470 721 \$

6. Opérations entre parties liées

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime. Aucun montant n'a été avancé par le Régime ni n'est à recevoir aux 31 décembre 2025 et 2024.



Rapport annuel 2025

Comité de retraite des
chargés de cours de
l'Université du Québec

475, rue du Parvis
Québec, QC G1K 9H7
rrccuq@uquebec.ca
uquebec.ca/rrcc/



RRCCUQ
Régime de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec